

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 26 NOVEMBRE 2023

L'assemblée générale annuelle de l'association Watsu France s'est tenue par visioconférence (Zoom) le dimanche 26 novembre 2023.

Participent : Angélique Andrieux, Frédérique Blaise, Benjamin Boulan (Benji), Julien Chérencé, Bruno Degassart, Patrick Genu, Magali Kuboyama, Sylvie Laurenson, Marie Orblin, Philippe Quillien et Maria Torrent.

Sont représentés par une procuration envoyée à Watsu France : Catherine Champiot (Angélique Andrieux), Régine Duval (Magali Kuboyama) et Maud Guenot (Philippe Quillien).

Est excusé : Guy Despont.

Les adhérents qui participent ou sont représentés sont donc au nombre de 14.

Philippe, président de l'association, ouvre la séance à 10h10. Il confirme que tous les membres présents ou représentés sont à jour de cotisation, puis donne quelques précisions sur le déroulement des débats et les modalités de vote. Il remercie Magali de bien vouloir assurer les fonctions de secrétaire pendant l'AG. Cette 16^e AG est la 3^e assemblée virtuelle de Watsu France.

I. DÉLIBÉRATIONS

① Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 4 décembre 2022

Philippe rappelle que ce procès-verbal a été adressé en décembre 2022 à l'ensemble des adhérents et que ceux qui avaient participé à l'AG pouvaient proposer des modifications. Ce document figure dans le dossier électronique envoyé à tous les adhérents le 20 novembre 2023. Philippe propose de répondre à toutes les questions relatives à son contenu.

L'approbation du procès-verbal de l'AG 2022 est votée à l'unanimité.

② Rapport moral du président Philippe Quillien

① Quelques chiffres

- En 2023, le **nombre des adhérents** s'élève à 56, alors qu'il était généralement de 70-80 depuis 2015. Cette baisse s'explique notamment par le départ de deux formatrices de Watsu France. Plus de 60 % des adhérents sont des étudiants que Philippe a fait adhérer au cours des deux dernières années.
- En 2023, le **nombre des praticiens** certifiés de Watsu ou de Healing Dance et membres de l'association s'élève à 15 dont certains ne figurent pas sur le site internet pour des raisons diverses (par exemple pas de bassin ou d'activité privée). Ils représentent 29 % des adhérents. Il y aura également d'ici la fin de l'année une prestataire de Watsu, ce statut ne pouvant être prolongé au-delà de deux années.
- En 2023, 7 **stages de formation** de Watsu et de Water Dance se sont tenus sous l'égide de Watsu France. L'année prochaine devrait voir l'intervention de nouveaux formateurs.
- Enfin, Watsu France continue d'avoir à la fin de l'année 2023 une **marge de manœuvre financière confortable** – comme le montrera le rapport financier – avec environ 7 500 euros en caisse, plus 315\$ sur notre compte WABR.

② Communication de Watsu France

- Le **site internet www.watsu-france.fr** continue d'avoir un bon référencement (presque toujours dans le trio de tête, avec une position variant selon les mots-clés). Il accueille 1 500-2 000 visiteurs mensuels, ce qui représente une baisse par rapport à 2022. Les pages les plus visitées, à part Contact, concernent les formations. Les messages envoyés à partir du site sont peu nombreux (2-3 par mois). Ils concernent majoritairement des demandes relatives aux formations et/ou au financement de ces formations (notamment par le CPF).

- Le **groupe Facebook Asso Watsu France**, qui est privé (c'est-à-dire réservé aux adhérents présents et passés de l'association), comprend 126 membres au moment de l'AG.
- En décembre 2021 et mars 2022, le comité directeur a décidé de refaire le **flyer de présentation de Watsu France** élaboré en 2016 pour le salon Zen. Le modèle n'étant plus disponible sur ce site de Vistaprint que nous avons utilisé, Benji et Laurent ont proposé de réaliser ce travail. Il appartiendra au prochain comité directeur de débattre du projet envoyé au président l'avant-veille de l'AG.
- Comme lors des AG précédentes, Philippe invite les adhérents à lui envoyer les scans d'**articles mentionnant Watsu France** pour les ajouter à ceux déjà mis en ligne sur le site de l'association.
- Enfin, Philippe rappelle qu'est paru au printemps 2023 un ouvrage collectif de 432 pages intitulé *The Heart of Watsu: Therapeutic Applications in Clinical Practice* (sous la direction d'Ingrid Keating et de Harold Dull).

③ Fonctionnement de Watsu France

- Le **comité directeur** utilise Zoom pour ses réunions, ce qui permet la participation des « non-Parisiens » et le respect du quorum. Quatre réunions, plus des échanges par courriels, ont permis en 2023 de prendre les décisions relatives notamment aux redevances, aux week-ends d'échanges et à l'AG.
- Philippe est le seul membre encore en fonction du **bureau**. En effet, Bernadette a démissionné en décembre 2021 de sa fonction de secrétaire et la trésorière, qui s'est éloignée du monde du Watsu depuis plusieurs années, n'a pas adhéré à Watsu France cette année en dépit de plusieurs rappels. Grâce à l'efficacité de Magali, ancienne trésorière de Watsu France, et à sa maîtrise d'Excel, deux rencontres en juillet et en novembre ont permis de mettre à jour les comptes de l'association pour les années 2022 et 2023.
- Les deux **week-ends d'échanges** se sont déroulés en mai à la Mercerie et en septembre à Caen pour la deuxième fois. Il y avait 10 participants au premier et 8 participants au second.

Le rapport moral du président est approuvé à l'unanimité.

③ Rapport financier

L'association continue d'avoir une **marge de manœuvre financière confortable**, même si elle diminue d'année en année, avec fin octobre 2023 environ 7 500€ en caisse, plus 315\$ sur notre compte WABR.

Les **budgets 2022 et 2023** sont déficitaires – 1 775€ en 2022 et 1 464€ fin octobre 2023 – en raison notamment de l'organisation des week-ends d'échanges et de la suppression des redevances versées par les praticiens et les formateurs.

- En 2023, 61 % des **dépenses** sont liées à l'organisation des week-ends d'échanges qui coûtent environ 800€ par an. Par ailleurs, 35 % sont des dépenses obligatoires (frais bancaires, assurance MAIF, abonnements Ionos et Zoom).
- Quant aux **recettes**, elles sont majoritairement composées des cotisations (54 %). Par ailleurs, 45 % des recettes correspondent aux participations des adhérents aux week-ends d'échanges. Il faut noter que le Crédit mutuel rembourse les deux tiers des frais bancaires depuis le mois d'octobre dans le cadre d'une politique de soutien aux associations (Crédit social) qui prendra fin en décembre 2024.
- Le **solde** du compte courant est positif avec 1 000€ , auxquels s'ajoutent les 6500€ du Livret et les 315\$ sur le compte WABA.☒

AU 31/12/2022 :

- Eurocompte : 848,67€
- Livret : 8118,44€

Au 31/10/2023 :

- Eurocompte : 999,56€
- Livret : 6500€

- ✓ Solde négatif de l'exercice de l'année 2023 : -1467,55€
- ✓ Solde positif WABR : 315\$
- ✓ Virement interne Livret vers Eurocompte : 1618,44€

Dépenses	
Evénements Watsu France	1463,93
Frais bancaires	151,2
Frais de fonctionnement (Internet, assurances)	673,21
Redevances formateurs	100
Total	2388,34

Recettes	
Adhésions	500
Evénements Watsu France	410
Frais bancaires	10,79
Total	920,79

Patrick remarque qu'à compter de 2024, il faudrait appliquer au Livret le même traitement qu'à l'Eurocompte puis agréger les deux comptes en débit / recettes. Cela permettra d'afficher dans les recettes les intérêts produits sur le Livret d'épargne qui, en 2022, se sont montés à 118,44€ et diminuent d'autant le déficit de cette année.

Bruno note que, le budget de Watsu France étant structurellement déficitaire, il sera à terme nécessaire de le rééquilibrer en augmentant les recettes (par exemple rétablissement des redevances versées par les formateurs et les praticiens pour figurer sur le site internet de l'association) ou en diminuant les dépenses (par exemple diminution de la contribution financière de Watsu France pour les week-ends d'échanges).

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

4 Montant des cotisations des membres adhérents et bienfaiteurs

Après trois années d'expérimentation, l'AG de 2021 a pérennisé les montants de cotisation suivants : 10€ pour les membres adhérents (5€ en cas d'adhésion après le 1^{er} octobre) et 50€ pour les membres bienfaiteurs (il n'y en a jamais eu).

Le maintien des tarifs actuellement en vigueur est voté à l'unanimité.

5 Élection des membres du comité directeur

Les membres actuels du comité directeur ont été élus pour trois ans par l'AG 2020. L'AG 2023 doit donc procéder au renouvellement du comité directeur dont l'effectif maximum est fixé à 9 par les statuts.

Se déclarent candidats pour intégrer le comité directeur : Angélique Andrieux, Benjamin Boulan (Benji), Bruno Degassart, Patrick Genu, Sylvie Laurensen, Marie Orblin, Philippe Quillien et Maria Torrent.

Comme l'élection doit être organisée au scrutin secret, elle prend la forme d'un sondage SurveyMonkey dont les paramètres permettent aux titulaires de procuration de voter deux fois.

Sont élus à l'unanimité comme membres du comité directeur : Angélique Andrieux (Angy), Benjamin Boulan (Benji), Bruno Degassart, Patrick Genu, Sylvie Laurensen, Marie Orblin et Philippe Quillien. Maria Torrent obtient 13 voix sur 14 (elle précise après le scrutin qu'elle n'a pas voté pour elle).

II. COMMUNICATIONS ET DÉBATS

1 Nouvelles concernant WABA

- WABA a tenu en septembre 2023 son **assemblée générale électronique** au moyen d'une plate-forme internet. L'abstentionnisme est élevé : 88-89 participants au sondage, alors que tous les praticiens, assistants et formateurs membres de WABA sont invités à voter. Les 9 questions de l'ordre du jour sont approuvées par au moins 80 % des voix, dont 7 questions par 90 % des voix ou plus.

- Le **conseil d'administration** de 6 membres est coprésidé par la formatrice israélienne de Watsu Hagar Guttman et par C.G. Prashanth, physiothérapeute et praticien de Watsu indien. La secrétaire est une formatrice italienne et la trésorière une formatrice américaine. Calias Dull en est membre honoraire en tant que fille de Harold.

- Les négociations continuent entre WABA et les avocats de la famille Dull pour le **transfert de la marque WATSU® et de la base de données du Registre** qui serait administrée dans le cadre d'un nouveau site internet.
- L'institut germanique de travail corporel aquatique (**IAKA**) rejoint WABA. En revanche, les discussions avec l'École internationale de Watsu (**ISW**) de Giovanni Baccarani n'ont pas abouti.
- Le conseil d'administration a approuvé la proposition de réduire à 6, au lieu de 10, le **nombre de séances professionnelles** à recevoir pour devenir praticien.

2 Organisation des week-ends d'échanges

Les participants des deux week-ends organisés en 2023 se sont tous montrés enchantés de ces échanges.

Maria évoque à juste titre la difficulté, pour les adhérents du sud ou de l'est de la France, de participer à des week-ends d'échanges organisés dans la Sarthe ou le Calvados.

Marie mentionne la possibilité d'utiliser le bassin de Miel et l'Eau (près d'Agen).

Sylvie indique que la privatisation des bains de Saint-Thomas soulève des difficultés d'organisation pratique.

Benji annonce qu'il suivra les désistements susceptibles d'intervenir dans les réservations du bassin de Mutrécy pour l'année 2024.

3 Effets sur la santé du travail en piscine chlorée

Magali propose, à partir de sa propre expérience, quelques réflexions concernant les effets du Watsu sur la santé des praticiens lorsqu'il est pratiqué dans des piscines chlorées situées en sous-sol, possiblement mal ventilées, comme c'est le cas dans les spas parisiens.

III. QUESTIONS DIVERSES

1 Dénomination Watsu France

En réponse à un courriel envoyé par Marie à l'approche de l'AG, Philippe distingue les deux structures intitulées Watsu France :

- d'un côté l'association de droit français ayant pour objet de promouvoir le travail corporel aquatique et susceptible d'être présidée par un étudiant, un praticien ou un formateur ;
- de l'autre, l'institut de formation exclusivement composé de formateurs et reconnu par WABA pour exercer des prérogatives et de compétences de nature pédagogique.

Si elles sont distinctes, ces deux structures entretiennent des liens étroits en raison de la double appartenance de certains formateurs (comme c'est le cas pour l'actuel président de l'association Watsu France) qui font adhérer leurs étudiants à l'association.

Une plus grande clarté pourrait consister à distinguer l'Asso Watsu France et Watsu France (tout court), ce qui n'impliquerait aucun changement de nom de domaine et de logo pour la première.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 13h20.

*Philippe Quillien,
président de Watsu France*

